

## Course de radeaux - samedi 05 Août 2017 à Quimperlé

### Bulletin d'inscription

Nom de l'équipe / du radeau : .....

Nombre d'équipiers : .....

Les équipiers : .....

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de Naissance</i>	<i>Présent sur L'Arche</i>	<i>Nom Assurance Responsabilité Civile</i>

### **!!!! IMPORTANT !!!!**

**Tous les participants déclarent sur l'honneur savoir nager et avoir pris connaissance du règlement.**

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription rempli avant le 14 juillet 2016 avec les attestations demandées sur :

- Mail: [fetedeleauquimperle@gmail.com](mailto:fetedeleauquimperle@gmail.com)
- Ou dépôt dans l'un de ces commerces : « Un homard dans le casier », "café des Halles" ou « Fromagerie des Halles »

**Pièces à joindre: Attestations d'assurance responsabilité civile et autorisation parentale pour les mineurs (attestant savoir nager)**

*(\*) Un gilet de sauvetage (ou une combinaison intégrale) est obligatoire et non fourni par les organisateurs !*

# Règlement de la course de radeaux

## 1 - Le radeau

- Un radeau est une embarcation de conception artisanale. L'utilisation de toute embarcation déjà construite (canoë, planche à voile, pédalo, barque..) comme support est interdite.
- Seule la propulsion dite manuelle ou naturelle est autorisée (rame, pédalo, roue à aube, voile...). Les moteurs ainsi que les pompes à eau sont interdits.
- Le radeau doit posséder un bout (cordelette..) d'au moins 2 m avec un flotteur au bout (bidon lessive, bouée, canard en plastique...) pour sa récupération ultérieure en cas de terrible naufrage lors de la course !
- Les radeaux ne doivent pas comporter d'éléments susceptibles d'endommager les autres embarcations, de blesser les participants et de porter atteinte à l'écosystème des rivières (bouts pointus, rebords tranchants, polystyrène nu, bidons ayant contenus des produits chimiques...)
- Les radeaux ne devront pas excéder 4m de côté ainsi que 1,80m de hauteur
- Les radeaux devront être mobiles par voies terrestres car ils devront être acheminés du parc des goretts à la place Lovignon par la route
- Les radeaux devront être équipés d'une bouée capable de transporter un membre de l'équipage lors d'une épreuve, celle-ci devra évidemment être attachée au radeau.

**Les organisateurs contrôleront la conformité du radeau le matin de la course et signaleront les modifications à apporter aux participants si nécessaire ou son éventuelle exclusion.**

## 2 - L'équipage

- **Un gilet de sauvetage (ou une combinaison intégrale) est obligatoire et non fourni par les organisateurs, tout défaut à ce point crucial entraîne une disqualification directe. !!!**
- La participation à la course est de 10 € par radeau.
- Un équipage, comme son nom d'indique doit être constitué d'un minimum de 2 personnes... sachant nager.

**(\*) Un gilet de sauvetage (ou une combinaison intégrale) est obligatoire et non fourni par les organisateurs !**

- Chaque participant est tenu de vérifier auprès de son assurance qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile.
- Pour la participation des jeunes de -18 ans, une autorisation parentale sera demandée.

**La souscription d'une assurance individuelle accident est recommandée.**

**En cas d'équipage exclusivement mineur, un adulte responsable devra être présent à bord ou sur la berge à vue du radeau et à portée de voix.**

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout équipage dont le comportement nuirait au bon déroulement ou à l'image de l'événement (état d'ébriété, prosélytisme politique ou religieux, etc...)

**L'acceptation du présent règlement inclus la cession du droit à l'image** des participants tant que l'utilisation des images reste à but non commercial et uniquement lié à la communication autour de l'événement.

**Le port de chaussures est obligatoire, celui de bottes est interdit**

### **3 – Logistique**

- Chaque équipage doit désigner un capitaine qui le représentera auprès des organisateurs et trouver un nom d'équipe (ex : radeau de la mort qui tue, les poissons-pirates...) sous peine de ne pouvoir être encouragé par le public !
- Les radeaux devront être acheminés le 06 Aout au jardin du Goret à 9h pour contrôle technique. L'acheminement et l'enlèvement sont à la charge des participants. Le départ de la course sera donné vers 14h dans l'ordre tiré au sort par les organisateurs place Lovignon. Les organisateurs se gardent la possibilité de reporter la date de manifestation en cas de force majeure.
- Les bulletins d'inscriptions doivent être retournés aux organisateurs au plus tard le 14 juillet avant la manifestation

### **4 - La course**

A l'issue de la course, le Jury « aquatique » décernera plusieurs prix !!!

Les épreuves sont nombreuses aussi pensez à la rapidité mais aussi à la stabilité !!!

**(\*) Un gilet de sauvetage (ou une combinaison intégrale) est obligatoire et non fourni par les organisateurs !**